

# Compte rendu réunion du 5 décembre 2023



## Les Présents

### MAIRIE

Bernard BONNABEL

Richard DEVILETTE, Gregory LOEW, Franck MEUNIER

Police Municipale : Mr Jean ALEXANDRE – Excusé

### DPVA

Anne-Sophie JUREZ responsable déchets

### PRÉSIDENCE

Sophie LANGER – Bernard FUGIER – Philippe QUILLAT – Jacques VENDEL

### CONSEILLERS ET AUTRES PARTICIPANTS

Mme	ANSART Sophie	Ø
M.	BOSSEALX Didier	X
Mme	BRECHET Françoise	Ø
M.	CHAGASMAN DIDIER	Excusé
M.	CHIFFIN Robert	X
Mme	CRDCE SPINELLI Hélène	Excusé
M.	CRDCE-SPINELLI Philippe	X
M.	DELAUNTAINE Daniel	X
M.	DEPOURTE Gilles	X
M.	DESROIS Frédérique	Excusé
M.	ELENA Paul	X
M.	FALIS DIDIER	X
M.	FUGIER Bernard	X
M.	JACIER Marc	X
Mme	LANGER Sophie	X
M.	LEFEVRE Jean	Excusé
M.	LORAND Georges	X
Mme	MARCIETTI LAURENCE	Ø
M.	MALLOL Georges	X
MME	MARTRES Suzanne	X
M.	MOUBADI Aïe	Excusé
M.	QUILLAT Philippe	X
Mme	ROUVIER Géraldine	X
M.	THIAMIT Geoffrey	X
M.	TURTEL Régis	X
M.	VASAPOLI Jacques	Ø
M.	VENDEL Jacques	X
Mme	VOHAFIC Selma	X
M.	GERDEGAN Thierry	X
M.	MOUTON Frédéric	X
Mme	LEGUERH Catherine	X

## Présence d'un référent Police Municipale aux réunions

Certains conseillers avaient émis le souhait d'avoir un référent de la Police Municipale qui puisse répondre

en direct à nos questions et lui-même s'informer de la vie du quartier pendant la réunion.  
Monsieur Jean ALEXANDRE aurait dû être présent pour participer au conseil mais s'est finalement excusé de ne pouvoir être là.  
Un point de deal a été signalé au niveau du 890 chemin des Arnoux. Le conseil aimerait que la police effectue des patrouilles pour voir ce qu'il en est.

## Gestion des déchets

Malgré les demandes effectuées lors du dernier CQ, reprise le 21 septembre par Mr MEUNIER et la relance mail adressée le 27 septembre par le CQ, nous n'avons reçu aucune réponse concernant les points évoqués précédemment.

### **Ce qui pose toujours problème :**

- la persistance de bacs de collecte individuels dont on ne comprend pas l'intérêt.
- pas de solution pour le PAV chemin du Dandarelet/ Colline aux chênes et chemin des Arnoux.
- aménagement du PAV avenue Scamaroni à faire (instabilité du terrain)
- action à mener envers les traiteurs (Best Event avenue de l'Europe et Borges chemin de la Colline aux chênes) qui utilisent les points de collectes, occasionnant la présence importante de nuisibles et des odeurs nauséabondes.
- quid du nettoyage des bacs et PAV, vraisemblablement négligé.
- les habitants ne trouvent pas normal de payer la taxe si les bacs sont supprimés et qu'ils doivent parcourir plusieurs kilomètres pour jeter leurs déchets.

### **Les réponses de Mme Anne-Sophie JUREZ de DPVA :**

Les bacs individuels vont disparaître courant janvier

Tant qu'une solution ne sera pas trouvée pour proposer une alternative, les bacs à roulette de la Colline aux chênes resteront au même endroit.

Aménagement du PAV de Scamaroni en projet

Le traiteur Borges a désormais un conteneur spécifique pour ses emballages

Au Beaussaret le PAV va être déplacé ce qui devrait résoudre le problème d'autant que la société Best Event cesse son activité.

Mme JUREZ a noté la remarque concernant le nettoyage et reconnaît que celui-ci n'a pas été effectué pendant la période de sécheresse.

## Nuisances au 191 chemin du Dandarelet

Malgré la réunion que nous avons eue à ce sujet et l'article paru dans le Var Matin pour évoquer la situation, les riverains n'ont constaté aucune amélioration.

Mr DERDERIAN, le propriétaire était présent. Ne disposant pas du temps nécessaire pour aborder le sujet

dans son intégralité, la présidente lui transmettra la liste des plaintes des riverains par mail pour qu'il

puisse y apporter une réponse. Elle l'informe que ce ne sont pas deux mais bien une vingtaine de personnes qui se sont réunies pour faire remonter ces plaintes.

—

## À savoir :

Nuisances sonores

- Travaux tous les jours de la semaine et à toutes heures jours fériés compris.

Détérioration de la voirie

- Circulation très fréquente d'engins de gros tonnage qui rendent la circulation et les croisements entre véhicules difficiles.

Problèmes liés à l'environnement et au Non-respect de la zone N (naturelle protégée) :

- destruction de la végétation existante avec coupe d'arbres de section importante
- constructions à priori non déclarées et ne correspondant pas à la réglementation du PLU
- dépôt de matériel de chantier dans une zone N
- Remblais de plusieurs mètres de différents matériaux de chantier recouverts par la plantation d'oliviers

sur une couche de terre de surface. Inquiétude sur le caractère polluant des déchets enfouis.

- Feux de matières plastiques et autres produits toxiques (constaté avant l'intervention de Mr DIAZ du

service environnement cf compte rendu du CQ mars 2022

Inquiétude sur les risques d'inondation et la sécurité des habitants

- Entrave du talweg avec murs et écoulement de faible diamètre

Enfin, les riverains s'interrogent sur :

- la destination finale de ces constructions et l'impact que cela pourrait avoir sur leur vies quotidiennes et

leurs biens immobiliers,

- le temps que ces nuisances, qu'ils subissent depuis 2021, vont encore durer
- le respect des réglementations en ce qui concerne les conditions de travail des ouvriers.

## Voisins vigilants et solidaires

L'ancien référant a quitté la ville nous avons souhaité savoir si il y avait quelqu'un pour le remplacer ?

Les habitants souhaiteraient avoir un point de la ville sur les alertes des VVS et le niveau de délinquance dans le quartier avec des conseils des services de police ou gendarmerie.

Mr MEUNIER s'est renseigné selon la Police Municipale, malgré le départ de M. BARBONI, ce dernier reste disponible pour les informations, en attente d'un remplaçant.

jp.barboni@free.fr (mailto:jp.barboni@free.fr)

## Demandes chemin du Beaussaret

Courant novembre, à eu lieu une consultation des riverains, organisée par la Mairie à la demande du

Département. L'objet était d'évoquer la fermeture de la possibilité de couper l'Avenue de Tuttlingen au

niveau du croisement avec le chemin du Beaussaret. La raison étant le caractère accidentogène de ce

croisement. Cette proposition a été massivement rejetée par les personnes présentes.

Suites à cette réunion, nous avons reçu une liste de propositions pour améliorer les conditions dans le chemin du Beaussaret. Cette liste était adressée à la présidente ainsi qu'aux élus et référents Mairie et reprenaient de nombreux points déjà évoqués ici précédemment et ayant fait l'objets de refus dûment justifiés par les services compétents.

Ces refus sont soit dûs à des impossibilités techniques, soit légales, soit budgétaires.

Au bureau du Conseil, nous regrettons que ces personnes n'aient pas pris directement renseignement auprès du CQ en amont. Mr Philippe QUILLAT leur référent de secteur et vice-président aurait pu les informer sur les démarches déjà effectuées au sein du CQ concernant cette portion.

Pour que le CQ fonctionne, il est important de respecter les modalités mises en place et notamment d'utiliser les fiches de suivi pour éviter les redondances et suivre ensemble l'avancée des demandes.

Les conseillers et les riverains rencontrés par Mr BOSSEAUX, conseiller résident dans le quartier, se prononcent en faveur de la fermeture de la possibilité de couper la départementale. Mr LOEW va relancer les démarches.

**Pour info ci-dessous les points évoqués et réponses apportées en italique :**

Pose d'un panneau STOP, dans le sens de la descente juste avant le n°

149 → la priorité ne peut

être donnée à un chemin privé Mise en œuvre de deux feux alternatifs, un en haut juste avant le 345 et un en bas au stop avenue de l'Europe. Ceci aurait pour effet, certainement et assez rapidement, de dissuader l'utilisation du chemin par ceux qui veulent juste aller plus vite et gagner du temps → *Distance entre les 2 feux = 322m env Distance trop grande pour permettre un stockage des véhicules acceptable sans créer de perturbations sur les voies adjacentes*

Pour info, du n°345 jusqu'à l'intersection avec Raccourci col de Ange = 100m env soit 15 voitures environ. Les véhicules créeront des difficultés pour les riverains lors de leurs entrées/sorties de leur propriété. Les véhicules arrêtés créeront un stockage au droit des accès riverains + flot continu de véhicules + moins de fluidité de la circulation (avec augmentation des nuisances (odeurs pot d'échappement, bruit des moteurs,...)Augmentation de la vitesse lorsque les conducteurs verront que le feu est vert et qu'ils ne risquent pas de croiser un

véhicule. En contradiction avec la diminution des dépenses énergétiques. NB : une écluse ( avec alternat) est déjà existante au droit du n°345 instauration d'un sens unique de circulation (essai de deux mois) qui pourrait également concerner le raccourci du Col de l'Ange. → Cette solution avait déjà été en partie expérimentée pour 3 mois en 2018. Les complications induites n'incitent pas à une nouvelle mise en oeuvre.pose de ralentisseurs (si le sens unique est retenu dans le sens de la descente) et radars pédagogiques ou réels avec vitesse limitée à 30 km/h →*La réglementation en vigueur interdit la*

pose de ralentisseurs « en pente ». La pose de radar pédagogique sera proposée au prochain déploiement.

mise en place d'un panneau « sens interdit sauf aux riverains » en haut et bas du chemin de Beaussaret → *pas de privatisation des voies communales fermer le bas du chemin au stop par une barrière ou des plots rétractables avec un code qu'on change régulièrement ce qui revient à un accès unique pour les riverains. → pas de privatisation des voies communales*

Pose d'un portique à 2m ou 2m20 à l'entrée et à la sortie du chemin. ->*Ce chemin est ouvert au moins de 3.5T dont le gabarit peut dépasser les 2.20 (livraison, déménagement...)*

Fermeture de l'accès à la départementale devant les puces provençales. → *Cette solution n'a*

pas été retenue lors de la dernière réunion de concertation avec les riverains. Un relevé d'accidentologie a été demandée à la Police pour l'ensemble du tronçon rac Col de l' Ange/Beaussaret

Ne plus élargir le chemin → Les récents travaux ont été proposés et validés avec les riverains suite à des accrochages répétés.

l'aménagement d'un trottoir unilatéral mais assez large permettant l'accès aux poussettes, aux personnes accompagnées d'enfants et plus généralement à tous les piétons, la possibilité aux cyclistes de circuler → impossibilité en l'état, de créer des trottoirs car la Commune ne dispose pas des emprises foncières nécessaires. Mise en sens unique déjà refusée par les riverains

## Sondage autour de l'avenue Scamaroni

Au cours du trimestre qui vient de s'écouler Mme Suzanne MARTRES et Mr Geoffroy Thibault ont effectué un sondage auprès des riverains de l'Avenue Scamaroni. Ils en ont profité pour présenter le conseil de quartier.

Ils ont été très bien accueillis.

### **Les aménagements en attente :**

Que la limitation de vitesse autorisée soit limitée à 70 km/h

La mise en fonction des arrêts de bus avec sécurisation de la traversée avec un passage piéton et/ou une borne solaire rétro-éclairée

Le panneau qui indique l'impasse du Pontet à disparu

Les panneaux de bus scolaire ont également disparus

Proposition de la matérialisation d'une ligne continue entre les deux ronds-points afin d'interdire les dépassements de véhicule. Cette ligne devrait néanmoins conserver des pointillés pour l'accès aux chemins.

Demande de pose de plots réflecteurs pour matérialiser et sécuriser l'entrée des chemins

Demande de contrôle de vitesse par radar mobile et de l'installation d'un radar pédagogique entre le Col de l'Ange et les Quatre chemins.

Nous rappelons que cette voie est gérée par le département et non par la commune.

### **Les réponses apportées :**

La limitation de vitesse est actée et va prochainement être mise en place. Mr LOEW a relancé pour l'installation des panneaux.

Les arrêts de bus sont fonctionnels

Ils vont se renseigner sur les panneaux disparus pendant les travaux

Les autres propositions seront également étudiées.

## Demandes voiries

### **Les travaux planifiés :**

Chemin des Selves consultation reportée pour cause de météo en attente d'une nouvelle date

Les sujets en attentes :

1. Les négociations dans le Bois des Demoiselles avancent, le CQ attend plus de précisions sur ces avancées

2. Réfection du rev

êtement de la chaussée du Chemin du Dandarelet, du N° 6 au N°606. Et du chemin

des Arnoux du N° 867 au N°1115

**Réponses :**

1. Certains propriétaires ne répondent pas. Si cela perdure il y aura une procédure d'expropriation. Cela peut durer 2 ans.
2. Planification annuelle en cours, d'arbitrage d'opportunité et budgétaire, non pris ce jour

## Végétation dans les chemins

Lors du CQ du 19 septembre nous nous étions accordés sur le fait que le fauchage tardif dans nos chemins les rendait

dangereux tant du point de vue de la visibilité que du risque incendie. Depuis, de nombreux habitants ont fait remonter que personne n'est intervenu et ne cachent pas leur mécontentement.

**Réponse**

Les services vont être relancés et nous serons tenus informés.

Au Bois des Demoiselles, Mme DESBOITS Conseillère Référante nous informe que l'arbre menaçant qui avait été signalé a été coupé et que les riverains en sont très satisfaits.

## Emploi du feu dans le Quartier

Lors du Conseil de Quartier du 7 Février 2023, Mr Bernard FUGIER Vice-Président du Quartier Sud et Sapeur

Pompier Professionnel nous a proposé une intervention concernant la gestion de l'emploi du feu dans le Quartier.

Vous disposez désormais d'une page dédiée sur le site Internet à la page <https://draguisud.fr/emploi-du-feu-reglementation-et-obligations-draguignan/> disponible dans l'onglet liens et documents utiles.

Vous y trouverez la synthèse de la réglementation ainsi qu'un courrier type à télécharger pour informer

vos voisins si besoin.

## Fibre

En amont du Conseil de Quartier nous avons eu de nouvelles remontées par des habitants toujours pas équipés. Nous rappelons qu'il s'agit d'un problème national sur lequel la Mairie n'a pas de pouvoir.

Lors de leur sondage Mme MARTRES et Mr THIBAULT ont rencontré une ancienne employée d'orange qui suggère aux habitants de se regrouper entre voisins. Ils pourraient ainsi adresser une demande à Orange qui aurait plus de poids.

En parallèle, dans le Beaussaret les habitants ont réussi à faire intervenir le prestataire rencontré sur place. Si cela fonctionne, ils transmettront les coordonnées pour que l'on puisse les partager.

Notre vice-président Bernard FUGIER reste disponible pour vous mettre en relation avec un contact qu'il a établi avec le prestataire.

Vous pouvez contacter Mr FUGIER, [bjjj.fugier1953@orange.fr](mailto:bjjj.fugier1953@orange.fr)

Pensez à bien renseigner dans votre message :

Nom et prénom

Adresse postale avec numéro de la voie

n° de portable et / ou n° téléphone du domicile

n° de Parcelle cadastrale (si possible)

Préciser le motif de votre demande et les différentes informations qui pourraient faciliter l'étude du dossier

## Problème réception TNT

Problème de pixellisation à certains horaires signalés sur le chemin des Arnoux et le Beaussaret. Selon un antenniste consulté par un riverain il y aurait un projet d'augmentation de la puissance de l'émetteur ou de

remplacement de l'émetteur actuel est envisagé.

La mairie interrogée n'a pas d'information sur ce sujet.

**PROCHAINE RÉUNION**  
**6 FÉVRIER 2024 À 18H À LA MSJ**